

Contrat de partenariat coach - cliente

Entre les parties :

La coach

Nom : Sylvie Costa

Téléphone : +4176 420.76.67

Email : info@sylviecosta.ch

La cliente

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet **l'accompagnement Vivante & Vibrante**, un parcours de coaching individuel sur mesure.

Cet accompagnement vise à soutenir le développement personnel de la cliente par un processus d'écoute, de questionnement et de mise en action, afin de favoriser une transformation alignée et durable.



Sylvie Costa
Coach Holistique

Article 1 : Engagements de la coach

- Offrir un espace d'écoute, de bienveillance et de non-jugement.
- Utiliser des outils et techniques issus du coaching certifié et adaptés au rythme du/de la cliente.
- Respecter l'éthique professionnelle, la confidentialité et la neutralité.
- Accompagner sans apporter de conseils médicaux, financiers ou juridiques.

Article 2 : Engagements du/de la cliente

- Reconnaître que les bénéfices du coaching dépendent de son engagement et de son implication active.
- Accepter que la coach ne garantit pas de résultats spécifiques, mais accompagne vers une évolution personnelle.
- Respecter le cadre fixé (paiement, ponctualité, conditions d'annulation).



Article 3 : Modalités pratiques

- Durée de l'accompagnement : 10 séances de 60 minutes, réparties sur environ 5 à 6 mois (toutes les 2 à 3 semaines).
- Lieu : en visioconférence ou en présentiel (Leytron/Valais), selon accord entre les parties.
- Ponctualité : en cas de retard du/de la cliente, la séance se termine à l'heure prévue initialement.
- Cadre entre les séances : possibilité de soutien écrit (messages) avec réponse sous 48h, hors week-ends.

Article 4 : Tarifs et paiements

- Paiement possible :
 - en une fois 1111 CHF, tarif avantageux.
 - en 3 fois 390 CHF/mois, soit 1170 CHF
 - en 5 fois 240 CHF/mois, soit 1200 CHF
- Le paiement est dû dès l'inscription. L'accompagnement n'est pas remboursable une fois commencé.



Article 5 : Annulation et rééchelonnement

- Toute séance annulée par la cliente moins de 24h à l'avance est due.
- En cas de force majeure, un rééchelonnement peut être proposé à l'initiative de la coach.
- Si la coach reporte une séance, la cliente en sera informé·e dès que possible et un nouveau créneau sera proposé.

Article 6 : Limites et responsabilités

- Le coaching ne se substitue pas à un suivi médical, psychologique ou thérapeutique.
- La coach se réserve le droit d'orienter la cliente vers un autre professionnel si nécessaire.
- La coach ne fournit pas de conseils médicaux, financiers, juridiques ou autres en dehors de son champ de compétence.



Article 7 : Confidentialité

- Les échanges sont strictement confidentiels, sauf obligation légale (danger imminent pour la cliente ou un tiers).
- Les données personnelles sont traitées uniquement pour la gestion de l'accompagnement, conformément à la loi sur la protection des données.

Article 8 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la durée de l'accompagnement Vivante & Vibrante (environ 5 à 6 mois), à compter de la date de signature.

Article 9 : Signatures

Fait à _____, le _____

Signature de la coach : _____

Signature du/de la cliente : _____

(Si applicable – représentant légal : _____)



Sylvie Costa
Coach Holistique